Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 18h30

Membres en exercice: 11

Présents: 11: AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, HOUBEN de BASTIANI Régine, GEOFFROY Sébastien (à partir du point 3) KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Secrétaire de séance : BERTRAND Christine

La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Examine les guestions suivantes :

1 Désignation des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Sont désignés : Titulaire : Bernard de Boisgelin

Suppléants : André Crespi, Chrystel Nardella, Stéphane Pinatel

2 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2020

Remarques de Madame Bertrand sur les montants inscrits dans le compte rendu pour les travaux de bâtiments.

Compléments : le prévisionnel fourni pour la demande de subvention est : 19 007.76 € TTC, mais le montant des travaux sera de : 19 792.00 € TTC. Le reste sans changement.

Remarques de Madame Bertrand concernant le Bistrot de Pays/Cercle du Progrès et la non prise en compte de ses notes.

Remarques de Monsieur Péglion concernant le montant annoncé pour le sinistre du garage communal et le pourcentage de prise en charge.

Rectificatif: montant total des dépenses: 29 459.28 € - Montant total des remboursements: 21 388.88 € - Prise en charge par l'assurance : 72.6 % environ.

3 Budget

a) Le compte de gestion 2019 du budget principal fourni par Monsieur le Trésorier Municipal est approuvé.

Le compte administratif 2019 du budget principal présenté par Monsieur le Maire est approuvé et peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2019						
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats antérieurs	Résultat ou Solde		
EXPLOITATION	343 155.00	379 937.18	+ 130 566.34	+ 167 348.52		
INVESTISSEMENT	37 420.52	167 059.02	+ 77 485.80	+ 207 124.30		
TOTAL DU BUDGET	380 575.52	546 996.20	208 052.14	+ 374 472.82		

Le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement et de l'eau fourni par Monsieur le Trésorier Municipal est approuvé.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement et de l'eau présenté par Monsieur le Maire est approuvé, et peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2019						
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats antérieurs	Résultat ou Solde		
EXPLOITATION	73 834.21	50 663.39	+ 18 317.64	- 4 853.18		
INVESTISSEMENT	42 561.19	70 560.73	+ 56 560.41	+ 84 559.95		
TOTAL DU BUDGET	116 395.40	121 224.12	+ 74 878.05	+ 79 706.77		

b) Les taux d'imposition sont reconduits pour 2020, soit :

TH: 13% - TFB: 12.97 % et TFNB: 56.31 %

Monsieur le Maire informe que les recettes d'Etat s'amenuisent considérablement ; 40 % de moins par rapport aux années précédentes. Le revenu fiscal également.

c) Vote du Budget Prévisionnel 2020 du Budget Principal, à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	
Fonctionnement:	366 804.52 €	366 804.52 €	
Investissement:	352 439.63 €	352 439.63 €	
Total des deux sections :	719 244.15 €	719 244.15 €	

Vote du Budget Prévisionnel 2020 du Budget annexe de l'assainissement et de l'eau, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	68 898.45 €	68 898.45 €
Investissement:	166 105.22 €	166 105.22 €
Total des deux sections	233 003.67 €	233 003.67 €

d) Vote des subventions aux associations :

Subventions demandées : Coopérative scolaire : 1 000.00 €/Comité des Fêtes : 3 700.00 €/Radio Verdon : pas de montant/Producteurs des Pallières : 500.00 €/Avenir des Pallières : 600.00 €.

Subventions accordées : Coopérative scolaire : 1 000.00 €/Comité des Fêtes : 2 000.00 €/Radio Verdon : 100.00 € Avenir des Pallières : 100.00 €.

Rappel: sont soutenues prioritairement les associations intervenant à St Martin/pour St Martin, régulièrement ou ponctuellement. Les montants tiennent compte de la crise sanitaire et de l'impossibilité pour les associations de prévoir leurs animations. Ils pourraient être révisés en fonction de l'évolution de la situation et des programmations.

e) Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions suivantes :

^{*} Avec le CLSH de Seillons pour l'accueil pendant les vacances scolaires des enfants de St Martin avec une participation financière de la commune, maximum de 20 jours par an et par enfant.

- * Avec la commune d'Artigues pour des travaux de fauchage par l'employé d'Artigues avec le matériel d'Artigues.
- * Avec le Département du Var pour la mission d'assistance technique aux collectivités pour l'assainissement collectif.
- f) Reconduction de la participation financière de la commune pour les colonies de vacances/séjours linguistiques ou scolaires à raison de 9.20 € par jour et par jeune de 3 ans à 16 ans pour des séjours comptant au moins 5 nuitées et pour un maximum de 20 jours/an/jeune.

4 Représentation dans les instances intercommunales :

Complément suite au précédent conseil pour le Syndicat des Transports des Collèges de Barjols et Vinon :

Titulaires : Pascal Kinziger et Christine Bertrand - Suppléants : Chrystel Nardella et Sébastien Geoffroy

5 Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaire : Stéphane Pinatel - Suppléant : Pascal Kinziger (suivant l'ordre du tableau)

6 Point sur la CAE Cercle du Progrès/Bistrot de Pays :

- * Etat des lieux : 16 juillet prochain
- * Préparation d'une nouvelle convention puis lancement d'une procédure
- * Suivie par la commission de délégation de service public.

7 Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI :

Refus de transfert.

8 Questions diverses:

Veiller au nettoyage des rues et des grilles d'évacuation,

Nomination d'un agent chargé de la fonction d'inspection pour la santé et la sécurité du personnel communal. Convention avec le Centre de Gestion acceptée. Coût : 450.00 € par an si intervention.

Demande d'information sur les travaux en cours sur la propriété Guinamant : les travaux sont conformes au permis de construire et ne présentent pas de risques particuliers.

Réflexion en cours:

Besoin de places de stationnement supplémentaires dans le « haut du village » - prise de contact avec un propriétaire riverain.

Evocation de construction de toilettes sèches au jardin St Bernard ??